

LA MAISON MISTRAL

Personne n'a passé sur la place des Carmes sans remarquer qu'à l'angle nord-ouest du massif, il existe, enchâssée dans l'architecture de Giniez, une maison en pierre de Villebois, d'un style fort différent et moins ornementé. Cette maison, qui appartient à M. Mistral, était bâtie depuis peu de temps lorsqu'on exécuta les transformations du massif.

On recula devant la dépense de l'expropriation de l'immeuble, et la nécessité d'abandonner, sans l'utiliser, une façade battant neuve. Cette dernière pensée était assez lyonnaise. Le massif est donc resté de ce côté sans symétrie.

Mais le pire était que, pour la transformation du quartier, on avait changé les alignements. La maison Mistral était en biais sur le nouvel édifice, et par dessus le marché, en arrière de l'alignement.

On prit un moyen terme. Les 6-24 mars 1857, la ville passa un traité avec M. Mistral, par lequel celui-ci s'engageait à démolir sa maison, et à la rebâtir à l'alignement. En retour, la ville se chargeait de payer les indemnités aux locataires, et s'engageait à céder gratuitement la parcelle à prendre sur la place de la Boucherie des Terreaux pour satisfaire au nouveau tracé.

Le 18 janvier 1857, arrêté préfectoral approuvant les nouveaux alignements du massif des Terreaux, et le 27 juin suivant, jugement d'expropriation pour l'éviction des locataires de la maison Mistral.

*
* *

La maison Mistral occupe une surface de 253 mètres 60^d.

Elle a pris sur la voie publique une superficie de 65 mètres, cédés gratuitement pour frais de démolition et de reconstruction.

Les indemnités locatives payées par la ville se sont élevées à 48 250 francs.